



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 4 DECEMBRE 2016

[www.etudes-fiscales-internationales.com/](http://www.etudes-fiscales-internationales.com/)  
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite](#)

**Un homme politique considère la prochaine élection !  
Un homme d'état considère la prochaine génération !  
(Winston Churchill)**

**[Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)**

**[La LETTRE EFI du 19 .12.16.pdf](#)**

Pour placer dans votre dossier 'les lettres d'EFI' sur votre bureau

**[L'assiette de nos prélèvements obligatoires de demain](#)**

La croissance à l'épreuve des incertitudes

[Note de conjoncture INSEE- 15 décembre 2016](#)

**[Ventilation du contentieux fiscal](#)**

[Francois Commelnhes SENAT RM 21821 du 08.12.16](#)

**[Décisions favorables et non favorables en contentieux fiscal les chiffres de 2014](#)**

[Francois Commelnhes SENAT RM 21822 du 27.10.16](#)

**[Les chiffres du contrôle fiscal sur pièces et sur places](#)**

[sommés mises en recouvrement et sommes recouvrées](#)

**[LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2016](#)**

**[LOI DE FINANCES POUR 2017](#)**

**[Taux élevé et faible rendement :](#)**

**[l'impôt sur les sociétés en France dans la pire des situations](#)**

**[par Albéric de MONTGOLFIER, senat \(24.11.16 \)](#)**

**[LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE](#)**

Un rapport autocensuré mais formidable outil d'informations sur les PO SOCIAUX

Le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale [tome 1](#) [Tome 2](#)

**[les 20 pays où résident le plus les français à l étranger](#)**

Régularisation le débloqué des comptes suisses (cour d'appel de Genève 2.12.16 )	2
NOTE EFI Attention aux nouvelles pénalités douanières décret du 5 décembre	2
Les activités illégales dans le PIB La conséquence sur le rating de la France	2
Le STDR devant le conseil constitutionnel (CE 15.12.16)	3
Flash De Ruyter saisine du conseil constitutionnel le 17 décembre	3
La fin de l'anonymat pour les LLC ??? (USBOFIP du 13.12.16)	3
Prévenir l'abus de droit fiscal	4
La TUP internationale devant la CJUE (AFF Euro Park Service CE 30.12.15)	4
Bruxelles saisit la CJUE contre la FRANCE (les suites de l'affaire ACCOR)	5
UE Du caractère obligatoire des décisions de la CJUE ? CE plénière 11/11/06	5
France échange automatique : les textes le décret du 5 décembre 2016	5

### **Régularisation le débloqué des comptes suisses (cour d'appel de Genève 2.12.16 )**

Après des décennies d'ouvertures à l'argent de toutes les couleurs, les banques notamment suisses ont incité leurs clients à régulariser

Pour ceux qui traînaient les pieds – à défaut d'autres solutions-de nombreuses banques de la place ont gelé les comptes de nos écureuils cachottiers soupçonnés d'être en délicatesse avec leur percepteur d'impôts.

Dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait de mesures de précaution, justifiées par la volonté de se prémunir contre d'éventuelles mises en cause de la responsabilité des banques, en cas de restitution directe d'argent supposé avoir été soustrait à l'impôt français.

La cour de Genève a rendu le 2 décembre 2016 un arrêt obligeant BNP PARIBAS à libérer les avoirs de ses clients

#### [ARRÊT DE LA COUR DE JUSTICE](#) [Chambre civile](#) [DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016](#)

Nous remercions [Mme F de la cour de justice de Genève](#) de nous avoir transmis cet arrêt

Par ailleurs je rappelle que le fait de rendre liquide en billets de banque son compte est une **ânerie** fiscale douanière et économique et à nouveau dans la grande majorité des situations une régularisation à la française est une bonne solution pour nos écureuils cachottiers qui pourront mieux dormir, qui pourront utiliser ce capital dans leur intérêt familial et celui de notre économie pour une imposition en moyenne de 25% sauf cas plus douloureux

**Ces sommes en billets sont en fait inutilisables** tant pour notre écureuil que pour notre économie Quel sera notre prochain ministre des finances qui trouvera la « juste » solution pour que ces sommes considérables rentrent dans notre économie sans passer sous le contrôle de traçfin

### **[NOTE EFI Attention aux nouvelles pénalités douanières décret du 5 décembre](#)**

Certains de nos voisins considèrent même que l'argent souterrain est un élément du PIB

### **[Les activités illégales dans le PIB La conséquence sur le rating de la France](#)**

«Les trois arguments de BNP ont été rejetés par le juge

**[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#)**

## **Le STDR devant le conseil constitutionnel (CE 15.12.16)**

Le requérant demandait au conseil d'état d'annuler pour excès de pouvoirs le document intitulé Déclarations rectificatives des avoirs détenus à l'étranger et non déclarés modalités pratiques et conséquences fiscales et diffusé le 12 octobre 2015 MAIS le conseil jouant une partie de billard à 5 bandes va plus loin ;il demande au conseil constitutionnel une analyse globale de l'article 123 bis

**NOUVEAU le circulaire du 12 décembre 2016**

[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#)

|

## **Flash De Ruyter saisine du conseil constitutionnel le 17 décembre**

Par une décision passionnante en date du 15 décembre 2016, le Conseil d'Etat renvoie au Conseil constitutionnel la question de savoir si la circonstance que les contribuables affiliés à la sécurité sociale dans un Etat non membre de l'UE soient soumis aux contributions sociales en France alors que, en application de la décision de De Ruyter, les contribuables affiliés à la sécurité sociale d'un Etat membre de l'UE ne le sont pas et porte ou non atteinte aux droits et garanties protégés par la Constitution:

[L arrêt du conseil d'état du 15 décembre 2016](#)

Article 1er: La question de la conformité à la Constitution des c) et e) du 1 de [l' article L. 136-6 du code de la sécurité sociale](#), dans sa rédaction applicable en 2007, est renvoyée au Conseil constitutionnel.

[Vers un double domicile: fiscal pour l'IR et social pour la CSG ??](#)  
[CE 19/09/2016](#)

[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#)

## **La fin de l'anonymat pour les LLC ??? (USBOFIP du 13.12.16)**

La fin de l'anonymat pour les " Foreign-owned domestic disregarded entities"

Nous pouvons tous remercier **notre ami Peter Esteven** qui nous a informé de la publication ce matin du US BOFIP supprimant l'anonymat pour des « Foreign-owned domestic disregarded entities » contrôlées de l'étranger et n'ayant aucune activité commerciale aux USA ie notamment les LLC

[Le US BOFIP du 13 décembre 2016](#)

L'administration fiscale américaine a publié le 13 décembre 2016 une instruction pour supprimer l'anonymat de certaines « entités » –type LLC –possédées par des étrangers mais cette instruction est fondée sur une modification d'une loi –the Bank Secrecy Act – dont le vote serait très loin d'être assuré. Par ailleurs notre ami John Doe nous a précisé qu'un contentieux en annulation allait bientôt être déposé

## [Amending the Bank Secrecy Act to Require Reporting and Recordkeeping on Beneficial Ownership of Legal Entities](#)

On May 5, 2016, the United States Treasury (“Treasury”) issued proposed regulations containing new reporting rules for foreign-owned disregarded entities. ....

### [Taxe de 3% et LLC américaine du Delaware](#)

### [La DELAWARE Inc et l’acte anormal de gestion](#)

### [Le rapport du peer review group sur les USA](#)

[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#)

#### **Prévenir l’abus de droit fiscal**

Montages juridiques et Habileté fiscale

Par un ami d 'EFI [Antoine Malgoyre1](#)

L'ouvrage contient une centaine de montages qui s'appuient sur :

- plus de 550 avis du Comité de l'abus de droit fiscal ;
- plus de 300 décisions de jurisprudence sur l'abus de droit ou la fraude fiscale ;
- plus de 40 positions de l'Administration fiscale ;
- les montages significatifs de la « Carte des pratiques et montages abusifs » ;
- plusieurs positions des rapports annuels de TRACFIN ;

| [Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#)

#### **La TUP internationale devant la CJUE (AFF Euro Park Service CE 30.12.15)**

Un des procédés d’évasion fiscale internationale à **la mode** était l’utilisation de la TUP, transmission universelle de patrimoine c'est-à-dire de la dissolution sans liquidation prévue à l’article 1844-5 du code civil par une mère étrangère de sa filiale française la TUP internationale frauduleuse ??? (CAA Paris Euro Park Service, 11.04.13)

#### **Mise a jour Décembre 2016**

La question est de savoir si le contrôle préalable des fusions transfrontalières par Agrément est eurocompatible ou non ??

Les conclusions libres de l’avocat général

[les conclusions de conclusions de l’avocat général melchior wathelet](#)  
[présentées le 26 octobre 2016 \(1\)](#)

*L'article 49 TFUE et l'article 11, paragraphe 1, sous a), de la directive 90/434/CEE du Conseil, du 23 juillet 1990, concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'État membres différents s'opposent à ce qu'une législation nationale, dans un but de lutte contre la fraude ou l'évasion fiscales, subordonne le bénéfice du régime fiscal commun applicable aux fusions et aux opérations assimilées à une procédure d'agrément préalable telle que celle en cause, qui s'applique aux seuls apports faits à des personnes morales étrangères à l'exclusion des apports faits à des personnes morales de droit national et impose systématiquement au contribuable de justifier la réalité et la sincérité d'une opération, même en l'absence du moindre indice de fraude ou d'évasion fiscales.*

[Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>](#) |

## **Bruxelles saisit la CJUE contre la FRANCE (les suites de l'affaire ACCOR)**

La Commission européenne a demandé le 8 décembre 2016 à la France de se conformer pleinement à un arrêt (Accor C-310/09) de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 septembre 2011.(cliquez)

Le contentieux en question concerne la restitution de montants d'impôt versés en France par des sociétés détenant des filiales dans d'autres Etats de l'Union européenne (dans le cadre du dispositif appelé "précompte mobilier").

Pour Bruxelles, le Conseil d'Etat, qui avait saisi la Cour via des questions préjudicielles, a fait une interprétation restrictive de l'arrêt de la CJUE dans deux arrêts rendus en décembre 2012.

Conseil d'État, 8ème et 3ème ssr, 10/12/2012, 317075,

La Commission estime que ces arrêts ne respectent pas le droit de l'Union.

**La question est totalement politique ;**

Quel est le droit de chaque nation d'interpréter la jurisprudence de la CJUE

L'état membres ont-ils un espace de liberté d'interprétation ??

## **UE Du caractère obligatoire des décisions de la CJUE ?** **CE plénière 11/11/06**

Sauvé, président M. Gilles Bardou, rapporteur

Un vrai cours de droit communautaire pratique

**Conclusions de M. Séners François, commissaire du gouvernement**

**Pour lire la tribune en entier cliquez>>>>**

## **France échange automatique : les textes le décret du 5 décembre 2016**

Notre pouvoir politique d'hier d'aujourd'hui et de demain est soumis à une double contrainte : tenter d'assurer un maintien d'attractivité de la France notamment pour la gestion des capitaux non résidents et assurer le respect d'un début de moralisation de la fiscalité internationale

**À titre d'exemple**

ISF et impatrié de retour en France :une juste règle fiscale mais une ânerie économique ????

Le nouveau paradis fiscal du monde: les USA by BLOOMBERG

Un exemple de fausse vertu ; l'Allemagne L'exemple du génie de la city

Quel est l'état qui a signé le plus de traités d'EAR ?

A ce jour, le nécessaire développement d'une éthique fiscale internationale semble primer sur le maintien de l'attractivité

Cette question est posée quotidiennement quel est l'intérêt pour un non domicilié, individu ou entité de conserver encore des comptes en France alors que les USA ne demandent qu'à l'accueillir ? et ce d'autant plus que la jurisprudence sur la résidence fiscale se durcit durement (tribune en préparation)

**En tout cas le débat entre Ideal Politik et Real Politik continue**

**Pour lire la tribune cliquez>>>>**

**Ordonnance du 1er décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme**

[Pour lire la tribune cliquez >>>>](#)

**Les 20 mesures de « procédures fiscales et douanières » du PLFR 2016**

Le PLFR 2016 comporte dix articles qui ont trait aux procédures fiscales, et plus particulièrement au contrôle, au recouvrement et au régime des sanctions (articles 13 à 19, 28, 29 et 32).

Ces dix articles portent plus d'une vingtaine de mesures différentes. Ils se rattachent au domaine facultatif de la seconde partie des lois de finances par application du a) du 7° du 2 de l'article 34 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

LE VOLET « PROCÉDURES FISCALES » DU PROJET DE LOI 87

[Les chiffres du contrôle fiscal sur pièces et sur les places](#)  
sommés mises en recouvrement et sommes recouvrées

[Pour lire la tribune cliquez >>>>](#)

**Le registre des bénéficiaires effectif (Ord du 1er /12/16**

[Pour lire la tribune cliquez >>>>](#)

**Domicile fiscal :**

**la hiérarchie des critères (CE 17.03.16 avec conclusions Daumas)**

Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France  
**Dans une décision en date du 17 mars 2016**, le Conseil d'Etat se livre à la détermination de la résidence fiscale d'un contribuable russe.

Conseil d'État N° 383335 3ème et 8ème sssr 17 mars 2016

CONCLUSIONS LIBRES de M. Vincent DAUMAS, rapporteur public

[Pour lire la tribune cliquez >>>>](#)

**Des pièces jugées illégales ne peuvent pas servir de preuves .mise à jour**

Mise à jour novembre 2016

[Pour lire la tribune cliquez >>>>](#)

**[Brochure pratique DGFIP Impôt sur le revenu 2015](#)**

**[·Précis de fiscalité DGFIP 2016](#)**  
**[, à jour au 01/09/16.](#)**

**[le bilan de la France au 31.12.15.PDF](#)**

**[Ocde les prélèvements obligatoires](#)**